

Système de gestion des décisions des instances

Intervention - Développement et des opérations , Culture et patrimoine

	Numéro de dossier : 1104400074
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Adopter le Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM), situé au 1650 et 1750, avenue Cedar, en vertu de l'article 89 paragraphe 5 de la Charte de la Ville de Montréal, lequel remplace le Règlement 08-012

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

•Commentaires

L'accord de développement convenu en 2008 entre la Ville et le CUSM demeure pertinent pour l'encadrement optimal et la mise en valeur du site. Toutefois, le contenu de cet accord nécessite certaines modifications compte tenu des changements apportés au projet d'agrandissement de l'Hôpital général. Ainsi, il serait opportun que cet accord ainsi qu'une indication des modifications qui y sont proposées soient présentés lors de la consultation publique sur les projets de règlements (présent projet et modification du Plan d'urbanisme) de manière à montrer l'ensemble des outils d'encadrement du projet d'agrandissement de l'Hôpital.

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention	
Claude DAUPHINAIS	
Architecte préposé à la planification	

Tél.: 872-2697 Date: 2011-02-01 Endossé par: Isabelle DUMAS Chef de division

Division de l'expertise en patrimoine et de la

toponymie Tél.:872-3953

Date d'endossement: 2011-02-01

Numéro de dossier: 1104400074